

**FICHE DE POSTE**  
**ENSEIGNANT REFERENT HANDICAP 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> DEGRE**

*L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement, ou suivant une scolarisation à domicile ou une scolarité en milieu hospitalier. Il informe les familles des aides qui peuvent lui être apportées dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation. Il est la mémoire du parcours scolaire de ces élèves. Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du PPS de chaque élève.*

**MISSIONS**

<b>AUPRES DES FAMILLES</b>	Il exerce une mission d'aide et de conseil. Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH. Il suit le projet personnalisé de scolarisation et rend compte des difficultés, des améliorations et des solutions envisagées.
<b>AUPRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	Il contribue à l'évaluation des besoins de l'enfant. En lien avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation autant que de besoin. Il veille tout particulièrement aux transitions lors des différentes étapes de la scolarité.
<b>AUPRES DE LA MDPH</b>	Il transmet les documents à la MDPH afin que le PPS soit élaboré par l'EPE puis modifié ou validé par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Il maintient un lien constant avec l'équipe pluri disciplinaire de la MDPH devant laquelle il peut être amené à présenter un dossier qui devrait être réévalué.

**CONDITIONS REQUISES**

<b>DIPLOME</b>	Enseignant du premier ou du second degré, titulaire du CAPPEI ou équivalent ou 2 CA-SH
<b>Qualités souhaitées</b>	Avoir une bonne connaissance du domaine du handicap et des différentes structures scolarisant un élève handicapé. Avoir le sens de l'organisation et une capacité de synthèse. Savoir animer une équipe. Avoir des qualités relationnelles et des facilités à communiquer. Maîtriser les principaux outils bureautiques. Avoir une capacité rédactionnelle. Avoir de la disponibilité et s'adapter à des contextes variés.
<b>Expérience</b>	Expérience d'enseignant spécialisé de quelques années
<b>Connaissances et compétences</b>	Connaissance des programmes du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré et de l'organisation des établissements, des caractéristiques des établissements sanitaires et médico-sociaux, de la loi du 11 février 2005 ; des principales modalités d'adaptation et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap ; des modalités d'évaluation et de certification à l'école, au collège et au lycée ainsi que les adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens ; savoir rédiger un compte rendu (utilisation obligatoire du GEVASCO) et proposer des modalités de compensation.

**REMUNERATION ET TEMPS DE TRAVAIL**

Indemnité de fonction particulière de PE (70 euros) et indemnité mensuelle de 208 euros (IMP)  
Les horaires sont ceux applicables aux personnels de la fonction publique non en charge d'élèves (35 heures hebdomadaires)

**CANDIDATURE**

CV et lettre de motivation à transmettre à [ce.ienash@ac-paris.fr](mailto:ce.ienash@ac-paris.fr). Une commission de recrutement auditionnera les candidats.